

# les cahiers du Développement Social Urbain

N°68 deuxième semestre 2018

*Elle(s), les quartiers  
populaires au féminin*



**LABO  
CITÉS**

centre de ressources  
politique de la ville  
Auvergne-Rhône-Alpes

## éditorial

Depuis la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, l'égalité femmes-hommes est posée comme un objectif, inscrit à l'article 1<sup>er</sup> de la loi qui prévoit que la politique de la ville doit « *concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes* ». Pour mettre en œuvre cet objectif, un cadre de référence a été élaboré par le CGET (Commissariat général à l'égalité des territoires) qui rappelle que l'égalité femmes-hommes constitue l'une des trois priorités transversales des contrats de ville. À cette fin, il fournit « *des éléments de méthode et des outils qui permettront d'impulser une politique ambitieuse de promotion de l'égalité femmes-hommes au plus près du terrain* »<sup>1</sup>. En juin 2014, le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes rendait un rapport sur les inégalités de sexe dans les territoires fragiles, dont les quartiers de la politique de la ville<sup>2</sup>. Courant 2015, une instruction interministérielle<sup>3</sup> proposait des éléments de méthode pour mettre en place des plans d'action pour l'égalité femmes-hommes dans les quartiers politique de la ville. Enfin, la loi de janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté précise que les contrats de ville « *définissent obligatoirement des actions stratégiques dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes* »<sup>4</sup>. Parallèlement, la lutte contre les discriminations est également inscrite comme axe transversal obligatoire dans la politique de la ville, chaque territoire prioritaire devant se doter d'un plan de lutte contre les discriminations.

Si la réglementation et les intentions sont là, leur traduction en actes apparaît complexe et leur déclinaison territoriale interroge. Or, jusqu'à présent cette thématique a été peu travaillée par le centre de ressources. En effet, nous avons réalisé en 2006 un numéro des *cahiers du DSU* sur la question du genre et des politiques urbaines<sup>5</sup>, nous avons en 2011 consacré une journée sur les relations filles-garçons dans le cadre d'un cycle d'échanges sur la jeunesse des quartiers. De part et d'autre, nous avons publié des articles mettant en avant des expériences en faveur de l'égalité femmes-hommes ou des initiatives conduites par des femmes des quartiers, mais nous n'avons jamais frontalement abordé cette question. Ce numéro des *cahiers du Développement Social Urbain* entend combler ce manque et contribuer, à sa modeste mesure, à éclairer les lecteurs sur les enjeux et les difficultés du sujet et ainsi participer à la construction du débat. Pour nous aider dans notre réflexion, nous nous sommes entourés d'un comité d'orientation constitué d'experts et de professionnels de terrain (voir liste page suivante).

Ce numéro vise à présenter la condition des « femmes des quartiers » sous le double prisme de l'égalité femmes-hommes et des discriminations. Dès lors, plusieurs points de vigilance méritent d'être précisés. Le premier porte sur le qualificatif « femmes des quartiers ». Comme il n'existe pas une entité constituée des « jeunes des quartiers », il n'existe pas UNE femme type mais DES femmes

•••

*Les membres  
du comité d'orientation  
sont les suivants :*

*Anne-Laure Carrier,  
chargée de mission égalité  
femmes-hommes/jeunesse,  
Grenoble Alpes Métropole*

*Nadia Hamadache,  
dirigeante du cabinet  
Concept RSE*

*Catherine Heranney,  
directrice du CIDFF  
69-73-74*

*Raphaèle Hugot,  
directrice régionale  
aux droits des femmes  
et à l'égalité, Préfecture  
de la région Auvergne-  
Rhône-Alpes*

*Rémy Le Floch,  
chargé de mission  
à la Mission égalité,  
Ville de Lyon*

*Olivier Pipard,  
chef de projet du quartier  
Bel Air, Saint-Priest*

*Marisa Lai-Puiatti,  
conseillère du Défenseur  
des droits en Auvergne-  
Rhône-Alpes*

*Jessica Treger,  
chargée de mission  
égalité diversité, Face  
Grand Lyon*

habitant des quartiers prioritaires. C'est pourquoi, nous avons veillé, dans ce numéro, à montrer leurs différentes facettes et à ne pas nous focaliser sur une image victimaire particulière, largement diffusée.

Le deuxième point de vigilance concerne la visée égalitaire à l'échelle territoriale. Les solutions pour parvenir à l'égalité femmes-hommes dans les quartiers ne peuvent pas uniquement être recherchées au niveau local alors que le sujet concerne la société dans son ensemble. Ce serait faire porter une responsabilité importante aux habitants et aux pouvoirs locaux alors que les responsabilités sont aussi à rechercher ailleurs, à d'autres niveaux (politiques nationales, acteurs économiques...). Par ailleurs, rechercher à faire l'égalité entre les femmes et les hommes des quartiers ne peut constituer l'unique finalité tant les conditions de ces derniers sont peu enviables au vu des dominations multiples auxquelles ils sont eux-mêmes confrontés. Cela n'aboutirait qu'à l'égalité des inégalités. C'est pourquoi, nous avons fait le choix de construire ce numéro en usant du concept d'intersectionnalité. Cette approche intersectionnelle vise à interroger le croisement des inégalités de genre et des inégalités de race, de classe ou encore celles liées à l'âge ou à la religion. Car c'est à l'intersection de ces multiples critères que se produisent les formes d'inégalités les plus insidieuses.

À travers cette approche, nous avons voulu montrer la complexité du sujet tout en garantissant la pluralité des points de vue. En effet, selon la fonction occupée, les expériences vécues, les témoignages entendus, les regards sont forcément différents. Nous avons d'autre part souhaité laisser la parole aux premières concernées, les habitantes des quartiers prioritaires, là encore en privilégiant la diversité.

Ce numéro cherche ainsi à fournir des clés de lecture en clarifiant les concepts et en déconstruisant les stéréotypes. Il vise également à présenter des projets/expériences menés pour/avec les femmes et à sensibiliser les acteurs de la politique de la ville à la question de l'égalité femmes-hommes. Pour ce faire, la ligne éditoriale s'appuie sur le parcours de vie des femmes. Ainsi, après une première partie consacrée aux éléments de cadrage permettant de définir le sujet, la seconde partie du numéro aborde la question de l'enfance et de la jeunesse, et plus précisément les enjeux de l'éducation, du sport, de la sexualité et de la mixité. La troisième partie traite de l'âge adulte et de ses problématiques qui interpellent toutes les femmes au-delà même des quartiers prioritaires : l'accès à un emploi de qualité correspondant aux aspirations, l'accès aux soins et à la santé, le bien-vieillir.

Nous espérons que ce numéro permettra de mieux comprendre ce sujet complexe, d'interroger les prénotions limitant l'efficacité des actions, et de réfléchir collectivement à nos pratiques pour contribuer, chacun à notre niveau, à lutter contre toutes les formes d'inégalité. ■

*Frédérique Bourgeois et Nadia Hamadache*

1 - Cadre de référence. « *Égalité femmes-hommes* » dans les contrats de ville nouvelle génération, CGET, septembre 2014, p. 3.

2 - Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, *Combattre maintenant les inégalités sexuelles, sociales et territoriales dans les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux fragilisés*, juin 2014, 286 p.

3 - Instruction interministérielle n°DGCS/B3/CGET/2015/170 du 15 mai 2015 relative à la mise en œuvre de plans d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans les quartiers de la politique de la ville.

4 - Loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté.

5 - « Genre et politiques urbaines locales », *les cahiers du DSU*, n°44, printemps-été 2006.

# sommaire

## Elle(s), les quartiers populaires au féminin

 <b>éditorial</b> , Frédérique Bourgeois et Nadia Hamadache .....	1
--	---

### première partie

<i>Les habitantes des quartiers face aux inégalités</i> .....	5
« La Niaque de l'égalité », paroles de femmes, Compagnie Théâtre du Grabuge .....	6
L'intersectionnalité, un concept clé pour comprendre les inégalités vécues par « les femmes des quartiers », Muriel Salle .....	9
Chroniques Vénissianes, Malika Mihoubi .....	12
L'égalité femmes-hommes dans les contrats de ville : une priorité à concrétiser, Virginie Bazin. ....	13
Quand les collectivités s'engagent pour l'égalité femmes-hommes, Anne-Laure Carrier et Olivier Pipard. .	14
Entendez-vous la parole des femmes vivant dans les quartiers populaires ? Fatima Ouassak .....	16
Politique de la ville, lutte contre les discriminations et égalité femmes-hommes : convergence ou divergence ? Marie-Christine Cerrato Debenedetti et Sophie Ebermeyer. ....	18
« Dé-génrer pour dé-ranger », la place des femmes dans l'espace public en question, Marie-Odile Novelli. ....	20

### deuxième partie

<i>Enfant, adolescente : grandir dans un quartier</i> .....	21
La discrimination dans les parcours scolaires des jeunes femmes racisées, Fabrice Dhume .....	22
Les inégalités de genre aussi sur les terrains sportifs, Cécile Ottogalli .....	25
Le point de vue de l'ASUL, club de handball « unisexe », Lisa Roche et Anthony Serex. ....	26
L'égalité entre les femmes et les hommes passera par l'éducation à la sexualité, Florence Dizin-Gros et Kathy Navarro. ....	28
La non-mixité : une étape sur le chemin de l'émancipation des femmes, Julien Talpin .....	30
Lab'Elles : les filles se font une place à Romans-sur-Isère, Loïc Chasson .....	32

### troisième partie

<i>Vivre femme dans un quartier</i> .....	33
Le corps des femmes : une assignation à (par)être, Fatima Khemilat .....	34
Santé et condition féminine dans les quartiers, Village 2 Santé .....	37
Femmes victimes de violences : quelles réponses ? Quel accompagnement ? CIDFF Rhône. ....	39
Métiers des services à la personne : quelle émancipation par le travail ? Sabah Chaïb .....	41
Face aux discriminations dans l'emploi : l'action du Défenseur des droits, Marisa Lai-Puiatti. ....	43
Faire sauter les verrous de l'accès à l'emploi, Foued Rahmouni .....	46
<b>Bibliographie</b> Muriel Salort .....	47

# première partie

*Les habitantes des quartiers  
face aux inégalités*



# L'égalité femmes-hommes dans les contrats de ville : *une priorité à concrétiser*

**Pourquoi est-il si difficile d'intégrer l'égalité femmes-hommes dans les contrats de ville alors qu'il s'agit d'une priorité transversale obligatoire depuis la loi Lamy ? Quels seraient les leviers pour y parvenir ?** *Virginie Bazin, déléguée du préfet du Rhône, apporte des éléments de réponse sous forme de plaidoyer en faveur d'une approche intégrée de l'égalité.*

Le constat ne fait pas débat : la concentration de la pauvreté dans les quartiers prioritaires est un facteur aggravant des inégalités subies par les femmes. Dans ces territoires fragiles, marqués par la précarité et par des discriminations multisectorielles, les inégalités sexuées et territoriales sont présentes dans de nombreux domaines : accès à l'emploi, aux services et aux soins, sentiment d'insécurité, partage de l'espace public.

## Face à la complexité du sujet...

Or, si l'égalité femmes-hommes est un axe transversal des contrats de ville depuis la loi Lamy de 2014, l'approche intégrée de l'égalité dans chaque pilier de la politique de la ville peine à se concrétiser : peu de contrats ont institué un pilotage spécifique et les actions territoriales dédiées à la promotion de l'égalité restent marginales.

Cette contradiction entre reconnaissance d'un enjeu prioritaire et faiblesse de l'action publique interroge la capacité d'appropriation par les acteurs de la question générale de l'égalité femmes-hommes. À notre avis, des freins inconscients doivent encore être dépassés, qu'ils soient historiques ou liés à la complexité de la question de l'inégalité entre les femmes et les hommes : s'intéresser aux processus de production des inégalités conduit à admettre qu'il n'existe pas d'identité féminine essentielle, et à reconnaître l'histoire de la domination masculine qui assigne les individus à des rôles sociaux en fonction de leur sexe. Ils tiennent également à la sensibilité du sujet : l'inégalité femmes-hommes constitue un des clivages les plus importants de notre société parce qu'elle renvoie inévitablement à l'identité et à l'intimité de chacun.

La réduction des inégalités femmes-hommes nécessite donc une mise à distance des acteurs publics qui doivent postuler collectivement que ces inégalités peuvent être dépassées, y compris dans les quartiers prioritaires.

## ... de la volonté et de la méthode

Sur le plan de la méthode, les acteurs doivent se doter au niveau local d'un pilotage thématique pour nourrir l'approche intégrée de l'égalité femmes-hommes du contrat de ville. Pour y parvenir, la production de données sexuées territorialisées doit être systématisée. L'analyse peut alors être conduite sous l'angle du parcours de vie. Depuis la petite enfance jusqu'à l'âge de la retraite, comment la politique de la ville peut-elle contribuer à lutter contre les stéréotypes, déconstruire les contraintes de genre si fortement ancrées, et créer les conditions d'un espace d'égalité ?

Le premier enjeu est d'assurer la mobilisation des politiques de droit commun, notamment pour l'accès aux droits pour les mères isolées et pour prévenir la dépendance matérielle au conjoint des femmes en situation précaire. La politique de la ville a également vocation à renforcer le pouvoir d'agir des femmes, notamment en matière de participation citoyenne (elles représentent 51% des membres des conseils citoyens). La prise en compte de la question du genre dans les opérations de renouvellement urbain doit être systématisée et l'expertise d'usage des femmes nécessite d'être valorisée par le soutien aux marches exploratoires.

**L'expertise d'usage des femmes nécessite d'être valorisée**

Mais l'enjeu prioritaire reste l'emploi. Les femmes des quartiers prioritaires apparaissent très retirées du marché du travail. Selon l'Observatoire national de la politique de la ville, en 2014 près d'une habitante sur deux était sans emploi (47,4%) et n'en recherchait pas activement, soit un taux supérieur de 15 points à celui des hommes. L'objectif de mobilisation de 20% des crédits spécifiques de l'État en financement des actions des contrats de ville doit contribuer à favoriser l'emploi des femmes des quartiers, clé essentielle de l'émancipation. ■

*Virginie Bazin*

# Quand les collectivités s'engagent pour l'égalité femmes-hommes

L'égalité entre les femmes et les hommes est l'un des dix objectifs de la politique de la ville inscrits à l'article 1<sup>er</sup> de la loi Lamy de 2014. Comment les collectivités s'organisent-elles pour concourir à cet objectif ? Illustration avec deux collectivités : Grenoble-Alpes Métropole, représentée par Anne-Laure Carrier, chargée de mission égalité femmes-hommes, et la Ville de Saint-Priest (commune de la Métropole de Lyon), par la voix d'Olivier Pipard, directeur de projet politique de la ville et copilote du plan de lutte contre les discriminations.

## Quels sont les enjeux autour de l'égalité femmes-hommes (F/H) dans votre contrat de ville ?

**Anne-Laure Carrier :** Tout d'abord, Grenoble-Alpes Métropole est engagée par sa signature de la Charte européenne pour l'égalité femmes-hommes dans la vie locale<sup>1</sup>. Dans le contrat de ville, l'égalité F/H est identifiée comme un axe transversal prioritaire et on retrouve au fil du contrat des enjeux attachés à cette problématique, que ce soit des enjeux liés à l'accès à l'emploi et à la levée des freins pour les publics les plus éloignés ; aux questions de mixité filles-garçons, à la lutte contre les violences faites aux femmes, à l'accès aux soins ; à la place des femmes et des hommes dans l'espace public... Il s'agit en réalité d'enjeux qui dépassent la politique de la ville : les inégalités de genre transcendent toute la société française. Néanmoins dans les quartiers populaires, les inégalités entre les femmes et les hommes peuvent être aggravées par le cumul de difficultés, ou bien opérer différemment du fait qu'elles interagissent avec d'autres facteurs de discrimination.

**Olivier Pipard :** À Saint-Priest, la question de l'égalité F/H ne fait pas l'objet d'une thématique spécifique mais est inscrite comme préoccupation majeure dans la démarche du plan de lutte contre les discriminations, au même titre que le critère de

l'âge, de l'origine... L'enjeu prioritaire est la déconstruction de la logique articulant les stéréotypes aux préjugés. Car ce sont les préjugés qui consolident les inégalités qui, à leur tour, confortent les mécanismes discriminatoires. Il nous semble par ailleurs primordial d'appliquer à l'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes le principe de responsabilisation, inscrit au cœur de la démarche de notre plan de lutte contre les discriminations : tous les acteurs jouent un rôle dans le schéma d'ensemble, personne ne s'y soustrait. Mais, pas de culpabilisation non plus : chaque acteur n'est pas celui sur lequel repose l'intégralité de la réponse.

## Quelles sont les actions les plus significatives conduites dans ce domaine ?

**Anne-Laure Carrier :** La politique de la Métropole est principalement centrée sur l'accompagnement des acteurs du territoire dans leurs changements de regard et de pratiques, avec le développement d'un centre-ressource : la Maison pour l'égalité femmes-hommes. Elle accompagne tout type de projet et d'acteur sur ces questions et anime un réseau des collectivités qui est aussi un lieu d'échanges et de qualification pour les élu.e.s et technicien.ne.s des 49 communes. D'autre part, la Métropole a mis en place un « réseau partenaire égalité » dans le cadre

du plan de lutte intercommunal contre les discriminations. En ce qui concerne les actions financées dans le cadre du contrat de ville, on peut citer les projets du planning familial visant à animer des débats sur des questions touchant particulièrement les femmes. On peut également évoquer les actions de lutte contre les violences faites aux femmes, menées par des associations.

**Olivier Pipard** : J'en citerai deux :

- l'exposition « No Clichés » : réalisée en 2018 par un collectif d'habitants accompagnés dans le cadre du plan de lutte contre les discriminations. Elle met en avant les stéréotypes ;
- la formation « Développement de l'esprit critique et autodéfense intellectuelle » dispensée par le Cortecs<sup>2</sup> auprès d'une vingtaine de professionnels des équipements publics de la ville et du secteur socio-éducatif.

## Comment travaillez-vous cette question avec les élus, vos collègues et les partenaires du contrat de ville ?

**Anne-Laure Carrier** : Au cours des échanges entre professionnels de la Métropole, ou avec les porteurs de projets et les financeurs, nous cherchons à apporter un regard « égalité F/H » complémentaire à l'expertise thématique (culture, éducation, emploi, etc.). Nous essayons d'accompagner les porteurs de projets vers une prise en compte accrue de ces enjeux dans leurs actions.

L'observation territoriale ainsi que l'évaluation du contrat de ville sont des outils intéressants en ce qu'ils peuvent intégrer une focale égalité F/H et produire des pistes d'actions. En 2018, l'évaluation des actions sur la pratique sportive des jeunes filles a permis de partager, par exemple, avec les acteurs du sport, un besoin de formation aux questions d'égalité F/H. La restitution de l'évaluation nous donnera l'occasion d'aborder ces questions avec élus et partenaires.

Cependant, nous nous confrontons aussi à des résistances. Cela peut relever d'une forme de concurrence entre les demandes sociales dans les quartiers, ou carrément d'un déni des inégalités. Par ailleurs nous faisons face aussi fréquemment à des amalgames entre sexisme et quartier populaire ou origine ethnique.

**Olivier Pipard** : Nous mettons en garde contre le risque de réduire la problématique de l'égalité à des quotas de bénéficiaires : l'indicateur de la répartition F/H dans les actions n'est absolument pas suffisant pour déterminer si l'action a un impact. Par exemple, les femmes impliquées dans l'action de l'Université populaire des parents répondent systématiquement à la question « Où sont les papas ? » par : « À la maison, avec les enfants, c'est comme cela qu'ils nous aident. Et lorsque nous revenons à la maison, on parle ensemble de ce que nous faisons ici. Ils sont donc là, dans l'action, avec nous ! » De la même manière, la réduction de la question à celle de la parité est très problématique. En effet, permettre une présence d'une catégorie préalablement exclue sans lui donner un accès au pouvoir revient à continuer à l'exclure, voire même à totalement la neutraliser, puisqu'elle n'a plus l'« argument » de ne pas être dans le lieu de pouvoir ! D'où la priorité d'agir avant tout sur les postures et sur les stéréotypes. L'enjeu essentiel est d'influer la mécanique sexiste, de casser la « discrimi-machine » qui est à l'œuvre et qui s'autoalimente en permanence.

## Un mot de conclusion ? Un message à faire passer ?

**Olivier Pipard** : Ne cédon pas au fatalisme ! Certes, la mécanique à l'œuvre dans les inégalités entre les femmes et les hommes est très ancrée, mais cela ne signifie pas qu'elle ne peut pas évoluer. Comme un cargo, une légère inflexion de la direction peut faire dévier le point d'arrivée de manière très importante ! Donc gardons à l'esprit que l'interdépendance et la coopération entre acteurs locaux sont des éléments essentiels de la démarche. ■

Anne-Laure Carrier  
et Olivier Pipard

1 - Charte à retrouver sur le site internet de l'association française du Conseil des communes et régions d'Europe.

2 - Le Cortecs est le Collectif de recherche transdisciplinaire esprit critique et sciences. Il vise la transmission des divers aspects de la pensée critique ou sceptique, ainsi que la mise en réseau de toutes les personnes étudiant ou travaillant sur un sujet relatif à l'élaboration, à l'usage ou à la diffusion de la pensée critique.

MEDIATHEQUE

## deuxième partie

*Enfant, adolescente :  
grandir dans un quartier*

# Lab'Elles : les filles se font une place à Romans-sur-Isère

À l'issue d'un diagnostic révélant le peu de visibilité des jeunes filles au sein du quartier prioritaire de la Monnaie, la Sauvegarde 26 a souhaité créer un espace qui leur soit totalement dédié. Le Lab'Elles, ouvert en septembre 2015, est conçu comme une première étape pour les jeunes filles avant d'investir l'espace public librement. La non-mixité est totalement assumée car l'objectif *in fine* est bien l'émancipation des filles. Entretien avec Loïc Chasson, coordonnateur du Lab'Elles et de la prévention spécialisée à Romans-sur-Isère.

## Comment fonctionne le Lab'Elles ?

Les Romanaises âgées de 12 à 22 ans peuvent se rendre au local situé au sein du quartier de la Monnaie, les mercredis et samedis après-midi ainsi que les mardis, jeudis et vendredis soir, encadrées par des professionnels (chargée d'insertion sociale, monitrice-éducatrice et éducateurs de prévention spécialisée).

Elles peuvent y faire leurs devoirs, trouver une écoute, se retrouver entre elles et construire des actions. Leur première demande concerne les sorties et les loisirs. Le soutien à la scolarité est aussi très sollicité : aide aux devoirs, recherche de stages, orientation scolaire. Enfin, l'emploi et la formation constituent des préoccupations importantes notamment pour les 16% de filles fréquentant le Lab'Elles qui ne sont ni à l'école, ni en emploi, ni en formation. Nous faisons aussi face à des problématiques de santé individuelle plus graves comme le mésusage de la contraception, les scarifications, l'anorexie, la boulimie, la consommation de produits psychoactifs ou les conduites sexuelles à risques. Des interventions régulières de partenaires sont proposées autour de ces différentes thématiques : mission locale, médiathèque, planning familial, CIO<sup>1</sup>, espace santé...

Entre 80 et 90 jeunes filles par an fréquentent le Lab'Elles avec un noyau dur d'une quarantaine. Plus des deux tiers viennent du quartier de la Monnaie, un peu moins d'un quart provient du centre ancien. La moyenne d'âge se situe aux alentours de 16 ans.

Le local est mis à disposition par la commune et les actions sont financées dans le cadre du contrat de ville et par une allocation versée par des entreprises du territoire, la dotation d'action territoriale (DAT)<sup>2</sup>.

## Êtes-vous confronté à des difficultés ? Comment les résolvez-vous ?

À l'ouverture du local, nous avons constaté que des clans existaient et que les filles ne souhaitaient pas se mélanger. Par le biais de projets communs, les groupes se sont dilués. Certains parents, par crainte et sentiment d'insécurité, n'autorisaient pas leurs filles à sortir. Nous leur avons proposé de mettre en place des navettes pour les ramener. Depuis, nous assistons à une augmentation exponentielle de la fréquentation. La différence d'âge entre les filles qui fréquentent le Lab'Elles peut aussi générer des tensions. En effet, les plus grandes vivent parfois mal l'arrivée des plus jeunes qui manquent de « civilité » et sont très déterminées dans la mise en œuvre des projets, ce qui peut déstabiliser leurs aînées. Côté partenaires, nous avons parfois du mal à les mobiliser sur les temps d'ouverture du local, qui peuvent être considérés comme tardifs (jusqu'à 20h30 certains soirs), alors même qu'ils portent un fort intérêt au projet.

## Le Lab'Elles est ouvert depuis trois ans. Quels sont les premiers impacts que vous identifiez ?

Avant l'ouverture du local, les éducateurs spécialisés accompagnaient à 90% des garçons. Les liens noués autour de ce lieu ont multiplié les accompagnements individuels de filles (45% aujourd'hui). Les jeunes filles qui viennent au Lab'Elles trouvent ici les ressources pour avancer dans leurs projets. Prenons par exemple celles qui souhaitent travailler dans l'animation et, pour ce faire, passer le Bafa<sup>3</sup>. En s'impliquant dans la vie locale (vente de pâtisseries, distribution de flyers, tenue de stands lors d'événements), elles participent au financement de leur diplôme. Depuis l'ouverture, six jeunes filles ont ainsi passé le Bafa. Nous espérons pouvoir renforcer ces premiers résultats dans l'année qui vient, grâce à la DAT dont vient de bénéficier la ville de Romans-sur-Isère. Cette dotation va financer en partie le Lab'Elles avec l'allongement des horaires d'ouverture et la création du poste de moniteur-éducateur. ■

*Propos recueillis par Marjorie Fromentin*

1 - Centre d'information et d'orientation.

2 - Dispositif de mobilisation des entreprises contre la pauvreté des jeunes de leur territoire, initié par la Fondation Break Poverty.

3 - Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur.

## Pour aller plus loin...

Ces éléments bibliographiques, consultables à Labo Cités, viennent en complément des références citées dans les articles de ce numéro.

Les documents signalés par  sont téléchargeables via la version électronique de cette bibliographie sur [www.labo-cites.org](http://www.labo-cites.org)

### ■ Les habitantes des quartiers face aux inégalités

#### L'égalité femmes-hommes : comment la favoriser dans les quartiers prioritaires

*Villes au Carré, FOCUS Centre Val de Loire n°1, 2018, 32 p.*

Dossier pédagogique qui donne des clefs et outils pour améliorer l'égalité entre les femmes et les hommes dans les quartiers prioritaires : observation, diagnostic de l'écosystème favorable à l'égalité femmes-hommes, méthode intégrée, cas pratique...

#### L'égalité entre les femmes et les hommes. De l'intention à l'action

*Édith Maruéjols, Yves Raibaud et Nina Schmidt, Les Cahiers de Profession Banlieue, 2017, 95 p.*

Cet ouvrage fait un état des lieux des inégalités femmes-hommes aujourd'hui, des usages de l'espace public, et revient sur les outils dont disposent les collectivités pour intégrer l'égalité femmes-hommes dans les contrats de ville.

#### L'égalité femmes-hommes dans les contrats de ville : notions clés. Panorama d'actions portées par des centres de ressources politique de la ville. Dossier ressources

*Villes au Carré, CRPVE 91, Claudy Vouhé, CGET, 2016, 58 p.*

Cette publication définit et retrace l'évolution de la prise en compte de l'égalité femmes-hommes au travers des contrats de ville. À lire : des pistes d'actions, un recensement de bonnes pratiques... et une liste de ressources incontournables sur le sujet (textes de références, documents de contextualisation, outils).

#### Les femmes des quartiers prioritaires : éléments démographiques et situation sur le marché du travail

*in Rapport 2015 de l'ONPV, pp. 67-74*

Les femmes vivant dans les quartiers prioritaires sont peu présentes sur le marché du travail et travaillent davantage à temps partiel que les autres.

#### Combattre maintenant les inégalités sexuées, sociales et territoriales dans les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux fragilisés

*Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, 2014, 284 p.*

Ce rapport institutionnel, premier du genre, rend les inégalités visibles. Il formule 44 recommandations, propose une démarche globale, dite ÉgaliTer (égalité femmes-hommes et égalité territoriale) et des outils pratiques. En annexe, l'étude « Les chiffres clés des inégalités femmes-hommes dans les quartiers prioritaires et les territoires ruraux » sur laquelle s'est basé ce rapport.

#### Étude-action sur les discriminations multifactorielles envers les femmes dans trois quartiers prioritaires lyonnais

*Équipe ÉgaliTer, sous la direction d'Élise Vinet. Laboratoire GREPS, université Lyon 2, 2013, 143 p.*

Cette étude-action, commandée par la Ville de Lyon, rend compte des formes spécifiques de discriminations vécues par les femmes des quartiers prioritaires lyonnais et de l'origine de ces discriminations (sexe, genre, âge, appartenance à un quartier classé en politique de la ville, confession, racisation).

#### Antisexisme ou antiracisme ? Un faux dilemme

*Christine Delphy. In Nouvelles questions féministes, 2006/1 Vol. 25, pp.59-83*

« Dès que l'on reconnaît que les femmes aussi sont victimes du racisme, la façon de poser les questions change de fond en comble. Repenser l'articulation entre patriarcat et système raciste est un préalable à repenser les liens complexes entre féminisme et antiracisme. »

### ■ Grandir dans un quartier

#### Filles et garçons des cités aujourd'hui

*Carine Guérandel et Éric Marlière. Presses Universitaires du Septentrion, 2017, 167 p.*

Ce livre fait le pari de restituer la complexité de la réalité quotidienne des filles et des garçons des « cités » en mettant la focale sur leur sociabilité.

#### Pour en finir avec la fabrique des garçons

*Sylvie Ayrat et Yves Raibaud, Profession Banlieue, L'école et la ville n°19, 2015, 16 p.*

Ce numéro réunit les interventions des deux chercheurs : la première sur l'analyse des mécanismes sociaux de construction de l'identité masculine à partir de la sanction scolaire, et la seconde sur la manière dont les loisirs des jeunes et l'usage de la ville fonctionnent comme une fabrique de garçons.

...



## Les jeunes des quartiers

*VEL diversité n°167, janvier 2012*

À lire en particulier :

- « Filles-garçons : l'offre de loisirs. Symétrie des sexes, décrochage des filles et renforcement des stéréotypes » Édith Maruejols et Yves Raibaud, pp. 86-91.
- « Fatia, Zora, Nadia et les autres n'aiment pas le henné et la couture », Johanna Dagorn, pp. 158-164.
- « Orientation scolaire et inégalités de traitement selon « l'origine ». Une synthèse critique des connaissances », Fabrice Dhume et Suzana Dukic, pp. 165-175.



## De la place des jeunes filles dans les quartiers populaires

*Isabelle Clair, Les après-midi de Profession Banlieue n°11, 2008, 12 p*

L'auteur présente l'enquête qu'elle a menée dans le cadre de sa thèse de doctorat sur les relations amoureuses des jeunes vivant dans les cités d'habitat social de la banlieue parisienne, leur entrée dans la sexualité et la construction de la conjugalité. Seule la question de l'attribution des réputationsexuelles des filles dans les quartiers est exposée dans cet ouvrage.

## Vivre femme dans un quartier



### La redéfinition des frontières de l'espace public à l'aune des controverses sur le voile : émergence d'une ségrégation « respectable » ?

*Fatima Khemilat, Questions de communication 2018/1 n°33, pp. 43-63*

À l'aide de la sociologie du droit et de l'action publique, l'article ambitionne d'identifier les récurrences dans l'argumentaire juridique employé afin de légitimer l'exclusion légale des femmes voilées de la scène et sphère publique française.

### Des solutions pour faciliter l'emploi des femmes dans les quartiers. Accueil des jeunes enfants

*Les éditions du CGET, 2015, 92 p.*

Ce guide présente 12 expérimentations innovantes de garde d'enfants adaptées aux besoins des familles des quartiers prioritaires.



### Quand les femmes changent la ville : rapport de l'expérimentation nationale de marches exploratoires

*France médiation. ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, 09/2016, 58 p.*

150 femmes ont arpenté, pendant seize mois, les rues des quartiers de douze villes françaises pour signaler et faire des préconisations afin de remédier aux situations non sécurisantes et aux dysfonctionnements auxquels elles sont confrontées au quotidien.



### Quand les femmes s'engagent. Compte-rendu de la rencontre nationale des femmes des quartiers du 20 mars 2006

*Délégation interministérielle à la ville, 20/03/2006, 60 p.*

Les sujets traités lors de cette rencontre étaient axés essentiellement sur les violences faites aux femmes, l'autorité parentale, le rapport entre les femmes et les hommes.

### Droit de Cité pour les femmes

*Christine Bulot et Dominique Poggi, Les éditions de l'atelier, 2004, 205 p.*

Ce livre défait le cliché selon lequel les femmes des banlieues les plus pauvres sont dépourvues de ressources et d'idées. Il décrit avec précision, au travers d'un récit, les méthodes et les propositions à mettre en œuvre pour que les femmes exercent pleinement leur droit de cité.

## Sites ressources

[www.maisonegalitefemmeshommes.fr](http://www.maisonegalitefemmeshommes.fr)

Centre de ressources de la métropole grenobloise sur l'égalité femmes-hommes.

[www.centre-hubertine-auclert.fr](http://www.centre-hubertine-auclert.fr)

Centre de ressources francilien sur la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes.

[www.genreenaction.net](http://www.genreenaction.net)

Genre en action propose des outils pour une approche intégrée de l'égalité dans les projets de développement.

[www.genre-et-ville.org](http://www.genre-et-ville.org)

Genre et ville est un *Think Tank* et *Do Tank* dont l'objet est de rendre les territoires égaux et inclusifs.

[www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr](http://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr)

Secrétariat d'État chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations.

[www.haut-conseil-egalite.gouv.fr](http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr)

Le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes est une instance consultative indépendante placée auprès du Premier ministre, chargée des droits des femmes et de la promotion de l'égalité des sexes.

[www.defenseurdesdroits.fr](http://www.defenseurdesdroits.fr)

Le Défenseur des droits est une institution indépendante de l'État qui a pour mission de défendre les personnes dont les droits ne sont pas respectés et de permettre l'égalité de tous et toutes dans l'accès aux droits.

■ Muriel Salort

## Labo Cités, un lieu ressource et de mise en réseau sur le développement social et urbain

Labo Cités, centre de ressources politique de la ville, est destiné aux acteurs s'inscrivant dans un objectif de cohésion sociale dans un territoire. Créée en 1993, l'association s'adresse à l'ensemble des acteurs (professionnels ou non) de la politique de la ville et de la cohésion sociale : professionnels, élus, institutionnels, partenaires locaux, réseaux associatifs, chercheurs, formateurs, conseillers citoyens.

Labo Cités est une association loi 1901 dont le conseil d'administration comprend des personnes morales (collectivités territoriales, associations régionales ou locales, bureaux d'études...) et des personnes physiques (professionnels du secteur). Le fonctionnement de l'association est assuré par le soutien de plusieurs partenaires : État, Conseil régional, Lyon Métropole, Grenoble-Alpes Métropole, Caf du Rhône, Caisse des dépôts, ARS.

## Qualifier, accompagner et mettre en réseau les acteurs

Différents espaces de travail collectifs permettent aux acteurs, qu'ils soient professionnels ou non, de partager leurs questionnements, leurs expériences, et de rechercher des réponses pertinentes pour conduire des démarches de développement social et urbain. Ils permettent de construire le débat sur la politique de la ville et son évolution. Soutenus par des experts, ils contribuent à la qualification des professionnels et à l'adaptation de leurs interventions. Le centre de ressources facilite ainsi la mise en réseau pour une meilleure coopération et complémentarité des différentes familles d'acteurs.

*Nos actions : des rencontres régulières d'échanges, des ateliers thématiques, des appuis techniques et méthodologiques, des réponses individuelles via un service questions-réponses.*

## Valoriser et capitaliser des pratiques locales

Le centre de ressources apporte des informations, des références, des fiches d'expérience, des éléments de connaissance fondés sur la mémoire de la politique de la ville et son actualité, notamment régionale. Il est en veille permanente sur les pratiques locales et sur les questions émergentes. Le recueil et la synthèse de l'information sont au cœur de nos métiers. Les relations avec les chercheurs constituent un mode de travail privilégié.

*Nos supports de diffusion : Sites & Cités (la lettre d'information de Labo Cités), deux publications thématiques (les cahiers du Développement Social Urbain, Les Échos de Labo Cités), des fiches d'expérience, l'alimentation en continu du site internet, une sélection mensuelle des articles, revues et ouvrages indispensables, un fonds documentaire comprenant 8 000 références.*

# Adhérez à Labo Cités

## Pourquoi adhérer ?

- Soutenir le développement de l'association et marquer son attachement aux enjeux du développement solidaire de nos villes
- Bénéficier des services, du savoir-faire de Labo Cités :
  - Réception gratuite de la revue semestrielle *les cahiers du Développement Social Urbain*
  - Accès à tous *les cahiers du Développement Social Urbain* en version numérique
  - Espace adhérent du site internet
  - Accès prioritaire aux journées et à des tarifs préférentiels
  - Service documentaire à votre disposition, avec le prêt d'ouvrages et la sélection documentaire mensuelle
  - Accès à la fonction de conseil et de mise en relation avec des personnes ressources, en appui à vos projets locaux
- Profiter du potentiel du réseau de Labo Cités, pour faciliter vos contacts et échanges entre acteurs
- Participer à la définition des orientations de l'association : vous êtes un relais privilégié pour ajuster nos propositions

## Barème des adhésions

Consultez le site :

[www.labo-cites.org](http://www.labo-cites.org)



# Adhérer à Labo Cités,

c'est se doter d'un espace privilégié pour échanger, se former et s'informer

## Vos avantages :

- Accès à l'espace adhérent du site internet, avec des ressources réservées et tous les cahiers du Développement Social Urbain en version numérique
- Accès prioritaire aux journées et à des tarifs préférentiels
- Réception gratuite des cahiers du Développement Social Urbain
- Mise en contact avec notre réseau de professionnels, d'élus et d'experts
- Accès à la documentation, recherches documentaires, etc.

Nouveau : possibilité d'adhérer et de payer directement en ligne !  
[www.labo-cites.org](http://www.labo-cites.org)



Suivez aussi notre actualité et notre veille sur les réseaux sociaux !

Nos pages officielles



Notre revue de presse



Notre chaîne vidéo



LABO  
CITES



La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes

GRANDLYON  
la métropole

GRENOBLE-ALPES  
MÉTROPOLITAIN

